

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 novembre 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 octobre 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) organisé par le Conseil de sécurité les 13 et 14 octobre 2015, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un récapitulatif des engagements pris par des États Membres, un État observateur et des organisations régionales au cours du débat public préparé par le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité et par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (voir annexe).

L'immense majorité des États Membres et des organisations régionales, ainsi que l'État observateur, qui ont participé à ce débat public ont souligné la persistance de disparités dans l'application de la résolution 1325 (2000) et considéré que les problèmes dégagés dans l'étude mondiale constituaient les principales difficultés de ladite application. Le présent document pourrait contribuer à faire respecter le principe de responsabilité à cet égard au cours des prochaines années. Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Román Oyarzun



Annexe à la lettre datée du 30 octobre 2015 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le présent document, établi par le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité et par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, récapitule les engagements particuliers pris lors du débat public sur les femmes et la paix et la sécurité tenu en octobre 2015 et de l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (13 et 14 octobre 2015). La liste ci-après ne contient pas les autres engagements susceptibles d'avoir été formulés lors du lancement de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (S/2015/716), qui s'est tenu à une autre occasion.

<i>États Membres</i>	<i>Engagements</i>
Afrique du Sud	L'Afrique du Sud a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Albanie	L'Albanie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Algérie	<p><i>Participation</i> : L'Algérie renforcera la participation des femmes et intégrera une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les efforts de règlement des conflits et les opérations de maintien de la paix, en dispensant la formation nécessaire aux médiateurs et envoyés qui participent aux activités de médiation et agissent en faveur du cessez-le-feu, ainsi qu'en instaurant la paix et menant une diplomatie préventive.</p> <p><i>Consolidation de la paix</i> : L'Algérie veillera à ce que les accords de paix prévoient des dispositions visant à renforcer le rôle des femmes dans le règlement des conflits, comme c'est le cas dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.</p> <p><i>Violence sexuelle et sexiste</i> : L'Algérie s'emploiera à briser le silence et à sensibiliser le public afin de prévenir les actes de violence sexuelle, protéger les victimes et leur donner les moyens de se réinsérer dans la société. Elle devra également s'employer à renforcer l'arsenal juridique visant à protéger les victimes et punir les auteurs de tels actes de violence. Par ailleurs, elle engage la société civile à œuvrer au changement des mentalités et à l'amélioration des conditions économiques et sociales susceptibles de conduire à une multiplication des violences sexuelles. Elle soulignera en outre qu'il importe que les associations de femmes, les forces vives de la société, les chefs religieux et les médias actifs dans le domaine des droits de l'homme dénoncent ces violences, protègent les victimes et mènent une action préventive. Souscrivant également à l'idée</p>

États Membres

Engagements

qu'il faut prendre en compte les actes de violence sexuelle commis dans les situations de conflit, elle a incorporé ces considérations dans toutes ses missions politiques spéciales et missions de maintien de la paix, ainsi que dans son dispositif d'investigations et dans d'autres mécanismes.

Lutte contre l'extrémisme violent : Comme elle l'a confirmé à la conférence tenue en juillet, l'Algérie renforcera ses activités antiterroristes à tous les niveaux, encouragera le dialogue et luttera contre l'extrémisme violent.

Allemagne

Autonomisation des femmes et renforcement des capacités : L'Allemagne continuera de prôner l'autonomisation des femmes sur le plan politique et de mettre en place des mesures appropriées de renforcement des capacités et d'incitation.

Déploiement et exploitation et atteintes sexuelles : L'Allemagne continuera de déployer des policières et des expertes militaires, y compris des équipes spécialisées dans la prévention de la violence sexuelle et sexiste et les enquêtes y afférentes. À l'occasion de sa présidence de l'OSCE en 2016, elle nommera un représentant spécial du Président en exercice pour les questions de parité des sexes.

Violence sexuelle et sexiste : L'Allemagne continuera de soutenir les organisations de la société civile chargées d'accueillir les victimes de violence sexuelle, comme elle le fait déjà depuis longtemps pour une organisation de ce type en Afghanistan.

Secteur de la sécurité : L'Allemagne s'emploie à faciliter l'accès des femmes à une carrière dans ses forces armées. À cette fin, une unité spécialisée du Ministère de la défense est chargée d'élaborer des mesures concrètes et pratiques visant à réduire les déséquilibres entre les sexes.

Réfugiés : L'Allemagne tient compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de son action relative à l'afflux de nombreux réfugiés sur son territoire et investit dans des services tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles réfugiées. Elle continuera d'offrir un appui ciblé aux victimes des horreurs de la violence sexuelle, en mettant par exemple un numéro d'urgence national à leur disposition.

Engagements financiers : L'Allemagne versera une contribution d'un million d'euros au Comité international de la Croix-Rouge aux fins de la prévention de la violence sexuelle en période de conflit armé et de l'aide aux victimes.

Andorre

L'Andorre a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.

Angola

Dans le cadre de son plan d'action national pour 2016, l'Angola prendra les mesures ci-après :

Participation : Accroître la participation des femmes et intégrer la question de l'égalité des sexes à toutes les étapes des processus de consolidation de la paix, y compris à tous les niveaux de prise de décisions;

Secteur de la sécurité : Dans le cadre du processus de consolidation de la paix, dispenser une formation concernant l'égalité des sexes et la violence sexiste ainsi que d'autres aspects pertinents des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) à toutes les femmes et tous les enfants des deux sexes, ainsi qu'aux militaires et aux policiers, et veiller à leur autonomisation à cet égard;

État de droit : Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit, favoriser leur autonomisation économique et sociale et leur participation à la société civile, en tenant compte de la nécessité de prévenir et d'éliminer la violence sexiste et les violences provoquées par les conflits et de promouvoir l'autonomisation des femmes;

Financement : Intégrer un volet consacré à la problématique hommes-femmes dans le budget national afin de s'acquitter de ses engagements découlant de la résolution 1325 (2000).

Argentine

Secteur de la sécurité : L'Argentine élaborera une proposition visant à instaurer un quota de 33 % de femmes pour tous les grades et toutes les fonctions exécutives des forces armées et collaborera avec l'Auditeur général des forces armées à la création d'un poste d'Auditeur de la problématique hommes-femmes, afin que les affaires disciplinaires soit traitées compte pleinement tenu de la problématique hommes-femmes.

Violence à l'égard des femmes : L'Argentine introduira le Registre unique des cas de violences faites aux femmes dans les procédures disciplinaires des forces armées.

Arménie

L'Arménie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.

Australie

Secteur de la sécurité : L'Australie emploiera un plus grand nombre de femmes, notamment à des postes de prise de décisions de rang élevé. Elle a fixé des objectifs de recrutement de femmes à des postes non traditionnels et renforce actuellement ses capacités ayant trait aux conseillers pour la problématique hommes-femmes et aux équipes de liaison féminine (« female engagement teams »). Par ailleurs, les Forces de défense australiennes mettront un expert technique spécialisé chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité à la disposition de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour cinq ans à compter de 2016.

Lutte contre l'extrémisme violent et contre le terrorisme : L'Australie subventionnera de nouveaux travaux de recherche menés par l'Université Monash à Melbourne sur le thème suivant : « L'autonomisation des femmes et la mobilisation de la société civile comme moyens de prévenir les conflits et de lutter contre le fondamentalisme ».

Plan d'action national : Le plan d'action national est en cours d'examen.

Engagements financiers : L'Australie s'engage à verser, sur une période de trois ans, un montant supplémentaire de 4 millions de dollars australiens à l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, ce qui portera à 5,5 millions de dollars australiens le montant total de ses contributions.

Autriche

Plan d'action national : L'Autriche veillera à ce que le groupe de travail interministériel sur la résolution 1325 (2000), qui a été créé dans le cadre de son plan d'action national et collabore avec des organisations de femmes et de la société civile, organise une manifestation publique d'envergure au moins une fois par an.

Violence sexuelle et sexiste : L'Autriche s'engage à accueillir en juin 2016 une conférence qui réunira des femmes influentes au niveau local et des représentants politiques et leur permettra d'échanger leurs vues sur les moyens de faire progresser la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit armé.

Plan d'action national et exécution : De concert avec la Finlande, le Kazakhstan et la Turquie, l'Autriche continuera de pousser à l'adoption d'un plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et suivra l'application des recommandations formulées lors du colloque intitulé « Renforcer la participation des femmes au processus de paix et de sécurité », qui s'est tenu à Vienne en novembre 2014.

Participation : L'Autriche s'engage à soutenir la relance d'un réseau de dirigeantes et se déclare disposée à collaborer avec d'autres États Membres intéressés par cette initiative. Elle continuera en outre à soutenir, à titre volontaire, les activités d'ONU-Femmes dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité.

Secteur de la sécurité : L'Autriche s'engage à redoubler d'efforts pour atteindre le quota visé de 10 % de femmes militaires dans l'effectif de ses forces armées et pour mettre en place les structures institutionnelles qui garantiront la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au Ministère de la défense et dans les forces armées.

États Membres	Engagements
	<p><i>Engagements financiers</i> : Afin d'obtenir des résultats concrets en terme de politiques, l'Autriche s'engage à affecter au moins 15 % des crédits qu'elle consacre à la consolidation de la paix, au titre de sa coopération pour le développement, à des programmes et projets visant à faire progresser l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes.</p> <p>L'Autriche s'engage à consacrer plus d'un million d'euros, au cours des trois prochaines années, à sa coopération avec des militants de la société civile dans ce domaine.</p>
Azerbaïdjan	L'Azerbaïdjan a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Bangladesh	<p><i>Renforcement des capacités</i> : Le Gouvernement du Bangladesh met en œuvre un certain nombre de projets visant à renforcer les capacités des femmes, notamment un programme de développement en faveur des groupes vulnérables, des prêts sans garantie, des microcrédits, des cours de formation, y compris en informatique, ainsi que la mise en place de centres d'exposition de produits du travail féminin.</p>
Belgique	<p>La Belgique s'engage à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action national et à inscrire l'application de la résolution 1325 (2000) au rang de ses priorités politiques et opérationnelles.</p> <p><i>Engagements financiers</i> : La Belgique soutient activement l'autonomisation des femmes en République démocratique du Congo et contribue à l'exécution d'un projet d'ONU-Femmes, d'un budget de 2 millions d'euros, dont l'objectif est de promouvoir les droits et la participation des femmes congolaises dans le cadre de la résolution 1325 (2000).</p>
Bosnie-Herzégovine	La Bosnie-Herzégovine a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Brésil	<p><i>Plan d'action national</i> : Le Brésil inscrira dans son plan d'action national des mesures visant notamment à promouvoir la participation des femmes aux missions de paix, améliorer davantage les rapports entre militaires et civils, en particulier les femmes et les filles, dans les opérations de paix, et fournir aux pays qui sortent d'un conflit une aide humanitaire et des services de coopération technique concernant la problématique hommes-femmes. Cette initiative viendra compléter les dispositions de la politique nationale concernant les femmes, qui repose déjà sur les recommandations énoncées dans la résolution 1325 (2000), notamment quant à la législation rigoureuse contre les violences sexuelles et sexistes.</p>
Canada	<p><i>Protection</i> : Le Canada soutient les projets visant à répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles dans les situations de conflit ou d'urgence.</p> <p><i>Violences sexuelles commises en période de conflit</i> : Le Canada mettra au point un plan d'intervention vigoureux face aux violences sexuelles</p>

États Membres

Engagements

commises dans le cadre des conflits dans l'est de la République démocratique du Congo, en Iraq et en République arabe syrienne. Il a notamment prévu d'assurer l'accès des survivants à la justice et l'ouverture de poursuites contre les auteurs de ces actes, y compris en déployant des spécialistes de l'intervention rapide au service de la justice.

Engagements financiers : Ayant conscience que le financement est un élément essentiel de l'exécution du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, le Canada s'engage à verser un montant de 3 millions de dollars, échelonné sur les trois prochaines années, en soutien aux activités de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Chili

Secteur de la sécurité : Le Chili s'est engagé à renforcer la politique institutionnelle de son Ministère de la défense nationale en intégrant la problématique hommes-femmes à tous les cours de formation dispensés avant le déploiement dans des opérations de maintien de la paix où cette problématique joue un rôle.

Mesures de contrôle et nomination de conseillers pour la problématique hommes-femmes : Le Chili veillera à ce que les membres du personnel affecté aux opérations de maintien de la paix de l'ONU soient tenus responsables de tout acte de violence sexiste dans un délai de deux ans et nommera, dans un délai d'un an, des conseillers pour la problématique hommes-femmes et un référent national chargés de faire appliquer la résolution 1325 (2000) dans les ministères et départements compétents ainsi que d'échanger des informations avec les missions.

Suivi par la société civile : Le Chili mettra en place un observatoire, composé de représentants de la société civile, qui rendra compte des progrès accomplis dans l'application de la résolution 1325 (2000) dans le pays.

Chine

La Chine a réaffirmé les engagements pris par le Président Xi Jinping à la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes qui s'est tenue en septembre 2015, à savoir :

Participation : Elle prendra une série de mesures visant à aider les pays en développement à remédier aux problèmes rencontrés par les femmes et les filles dans les domaines de la santé et de l'éducation et renforcera la formation de la population féminine locale. Elle élaborera conjointement avec l'Organisation des Nations Unies, au titre du fonds approprié, un projet de renforcement des capacités à l'intention des femmes dans les pays en développement.

États Membres	Engagements
Chypre	<p><i>Engagements financiers</i> : elle s'engage à verser une contribution d'un montant de 10 millions de dollars à ONU-Femmes pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la réalisation de l'objectif pertinent du programme de développement durable pour l'après-2015.</p> <p><i>Plan d'action national</i> : Chypre s'engage, par l'intermédiaire de son plan national d'action en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2014-2017, à poursuivre son action visant à éliminer les stéréotypes profondément enracinés qui constituent l'un des principaux obstacles à l'égalité des sexes, à faire en sorte que les femmes contribuent activement aux initiatives de rétablissement de la paix, à renforcer leur participation à la vie publique et politique, à redoubler d'efforts pour accroître leur représentation dans le processus de paix et à poursuivre les consultations avec les organisations de la société civile pour que la voix des femmes soit dûment prise en considération.</p>
Colombie	<p>La Colombie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier. Elle soutient la candidature de femmes au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.</p>
Croatie	<p><i>Plan d'action national</i> : La Croatie élabore actuellement son deuxième plan d'action national, dont l'adoption est prévue en 2016. Le nouveau plan couvrira à la fois son action intérieure et internationale, définissant et renforçant des mesures précises ayant trait à la prévention et la protection ainsi qu'à la participation des femmes aux travaux et activités intervenant dans les décisions à prendre pour la sécurité et la consolidation de la paix.</p> <p><i>Intégration de la problématique hommes-femmes</i> : La Croatie s'est engagée à continuer de promouvoir la prise en compte de l'égalité des sexes et l'intégration de la problématique hommes-femmes à tous les niveaux de ses politiques relatives aux affaires étrangères, à la sécurité et à la défense. Elle s'engage également à nommer des femmes aux postes les plus élevés dans les organisations internationales et régionales consacrées à la paix et la sécurité.</p> <p><i>Maintien de la paix</i> : La Croatie entend axer tout particulièrement sa participation aux missions et opérations de maintien de la paix à l'étranger sur la problématique hommes-femmes et promouvoir activement la représentation de femmes à des fonctions d'administrateur et d'expert militaire.</p> <p><i>Secteur de la sécurité</i> : La Croatie attachera une grande importance à l'intégration d'éléments ayant trait à la problématique hommes-femmes dans la formation dispensée au personnel civil et militaire avant son déploiement, y compris s'agissant de prévention et d'intervention en matière de violence sexuelle et de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles.</p> <p><i>Participation</i> : La Croatie prendra des mesures visant à corriger la sous-représentation des femmes parmi les décideurs politiques, afin que la</p>

États Membres

Engagements

participation des femmes et des hommes aux organes et institutions politiques croates soit plus équilibrée à tous les niveaux. Elle s'engage à accroître le nombre de femmes aux postes de chef dans les missions diplomatiques croates. À titre hautement prioritaire, elle donnera de la visibilité aux politiques et actions consacrées à la question des femmes et de la paix et de la sécurité aux niveaux national et local, et assurera la coordination entre les acteurs nationaux concernés.

Société civile : La Croatie appuie une large participation de la société civile et des organisations de femmes à toutes les activités ayant trait aux femmes et à la paix et la sécurité. Elle s'attachera à promouvoir ce programme auprès d'autres organisations et initiatives internationales, en particulier dans le cadre de l'initiative « Partenariat pour un avenir d'égalité » dont elle assurera la présidence en 2016. Elle s'engage à intégrer la problématique hommes-femmes dans ses activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire.

Danemark

Plan d'action national : Dans le troisième plan d'action national qu'il a adopté l'année dernière pour la période 2014-2019, le Danemark continue de mettre l'accent sur l'utilisation du potentiel inexploité des femmes, vise à faire participer activement les femmes, sur un pied d'égalité, à la prévention et au règlement des conflits, aux négociations de paix, à la consolidation et au maintien de la paix, aux interventions humanitaires et à la reconstruction après les conflits et s'engage à prendre des mesures concrètes afin d'atteindre ces objectifs.

Agents de la consolidation de la paix : Le Danemark s'attachera à promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la paix dans le cadre des programmes qu'il finance dans des États fragiles ou en proie à des conflits.

Maintien de la paix : Tous les militaires danois déployés dans des missions de maintien de la paix suivront une formation obligatoire sur la place de la problématique hommes-femmes dans les opérations de soutien à la paix. Les comportements délictueux présumés lors des déploiements feront immédiatement l'objet d'une enquête et, le cas échéant, les auteurs présumés de ces actes feront l'objet de poursuites. En outre, le Danemark continuera de mettre l'accent sur le recrutement de danoises, y compris de policières, dans les missions internationales, notamment à des postes de direction.

Égypte

L'Égypte a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.

El Salvador

Le Salvador a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.

Émirats arabes unis *Droits des femmes et des filles et intégration des femmes* : Les Émirats arabes unis se sont engagés à faire avancer la paix durable grâce à la promotion et au respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, et à faire effectivement participer les femmes à toutes les activités de prévention et de règlement des conflits et de reconstruction.

Engagements financiers : Les Émirats arabes unis verseront une contribution de 500 000 dollars à ONU-Femmes pour combattre l'extrémisme dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Ils accueilleront également une conférence à Abou Dhabi en février avec le Groupe de haut niveau des Nations Unies sur le financement de l'action humanitaire.

Espagne

Plan d'action national : L'Espagne actualisera son plan d'action national en 2016 et examinera pour approbation les rapports périodiques de suivi à soumettre au Parlement. Elle créera des fonctions de coordonnateurs nationaux, un réseau international de coordonnateurs et associera la société civile à l'élaboration de mesures et à leur suivi.

Secteur de la sécurité et maintien de la paix : L'Espagne intensifiera la formation sur la question de l'égalité des sexes à l'intention des membres des forces armées et des forces de sécurité publiques, en particulier ceux qui sont déployés dans des missions internationales. Elle continuera de promouvoir la participation de femmes soldats aux opérations de maintien de la paix et lancera, avant octobre 2016, une formation en ligne sur la problématique hommes-femmes dans les opérations. Elle veillera à ce que tous les appels à candidature pour des fonctions dans les forces armées et les corps et forces de sécurité de l'État, ainsi que tous les cours préparatoires à cette fin, prévoient une formation spécialement consacrée à l'application de la résolution 1325, et inclura une formation de ce type aux stages de promotion et de perfectionnement. Elle veille à ce que tous les gradés des deux premiers degrés hiérarchiques de commandement participant à des missions et opérations internationales reçoivent une formation dans ce domaine.

Équipes de médiation : L'Espagne veillera à ce que les équipes de médiation comportent des femmes et inscrivent des questions spécialement axées sur la problématique hommes-femmes à leurs programmes de travail.

Exploitation et atteintes sexuelles : L'Espagne continuera d'appliquer strictement la politique de tolérance zéro s'agissant des cas de violences sexuelles mettant en cause des membres des missions civiles et militaires espagnoles à l'étranger et de rapatrier immédiatement tout membre de ces missions qui ferait l'objet d'une plainte pour agression sexuelle afin qu'il soit jugé par un tribunal espagnol dans un délai de six mois maximum.

Engagements financiers : L'Espagne augmentera la part de son aide publique au développement consacrée aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. En 2016, elle versera une contribution de

États Membres	Engagements
	<p>50 000 euros au Groupe de la problématique hommes-femmes au sein du Département des affaires politiques du Secrétariat. En 2016 également, elle versera une contribution d'1 million d'euros au nouvel Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, au Fonds multiorganisations des Nations Unies pour la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi qu'aux fins du stage de formation en ligne d'ONU-Femmes.</p>
Estonie	<p>L'Estonie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.</p>
États-Unis d'Amérique	<p><i>Plan d'action national</i> : Les États-Unis d'Amérique progressent dans l'exécution de leur plan d'action national, dont un des objectifs est d'assister d'autres pays dans leur action.</p> <p><i>Engagements financiers</i> : Les États-Unis d'Amérique ont annoncé avoir pris de nouveaux engagements financiers correspondant à un montant total de 31 millions de dollars. Des crédits de plus de 14 millions de dollars seront alloués à des projets visant à protéger les femmes contre la violence et à encourager leur participation aux processus de paix et aux prises de décisions. De même, des crédits de plus de 8 millions de dollars serviront à la mise en œuvre de l'initiative de responsabilisation entreprise par John Kerry, le Secrétaire d'État américain, pour lutter contre l'impunité des auteurs de crimes de violence sexuelle en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Libéria. Une somme de 1 million de dollars sera attribuée à une initiative pour la justice, basée dans la province du Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, dont le but est de sensibiliser 50 000 femmes à leurs droits fondamentaux et de leur apprendre à recourir à des procédures judiciaires de base.</p>
Finlande	<p><i>Plan d'action national</i> : La Finlande entend se préparer à l'adoption de son troisième plan d'action national, qui tiendra compte des recommandations issues de l'étude mondiale et de l'examen de haut niveau. Elle soutient également une initiative commune des pays nordiques, à savoir la création, en 2015, d'un Réseau de médiatrices des pays nordiques.</p> <p><i>Maintien de la paix</i> : La Finlande continuera de déployer des expertes militaires dans les opérations de maintien de la paix, dans des proportions au moins équivalentes à celle des effectifs féminins de ses forces de défense nationales. Comptant également accroître le nombre de policières finlandaises détachées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, elle est prête à déployer une unité spécialisée de trois ou quatre policières auprès de l'ONU d'ici à la fin de 2016. Elle continue de former tous les membres du personnel finlandais déployé dans des opérations de paix à la problématique hommes-femmes.</p> <p><i>Exploitation et atteintes sexuelles et poursuites y relatives</i> : La Finlande se saisira plus fermement des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles.</p>

Afin de faire de la politique de tolérance zéro une réalité, elle enquêtera sur toutes les affaires de ce type et prononcera les sanctions qui s'imposent.

Engagements financiers : La Finlande compte renforcer son soutien à ONU-Femmes, afin qu'elle puisse s'acquitter de son rôle de chef de file dans la promotion et la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Déterminée à demeurer un des principaux donateurs d'ONU-Femmes, elle continuera de consacrer 52 % de ses financements à des États fragiles et d'axer ses activités sur la problématique hommes-femmes.

France

Plan d'action national : Sur le plan politique, la France s'est engagée à se mobiliser davantage pour la promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national, international et régional. Au niveau national, elle donnera plus de visibilité à son plan d'action. Plus de 20 % de ses ambassadeurs étant des femmes, elle est résolue à atteindre le quota de 40 % de femmes nommées à des postes diplomatiques de haut niveau d'ici à 2018, objectif dont la réalisation est en bonne voie.

Maintien de la paix : La France poursuivra son action auprès du Conseil de sécurité pour que les dispositions des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité soient dûment prises en compte dans les mandats des opérations de maintien de la paix, comme elles le sont dans les mandats de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Intégration et protection des femmes : La France continuera de promouvoir l'intégration des femmes dans la politique commune de sécurité et de défense et d'appuyer la protection des femmes dans les situations de conflit et la gestion des crises.

Exploitation et atteintes sexuelles et poursuite y relatives : Au niveau opérationnel, la France, qui a déployé plus de 900 militaires et policiers dans six opérations de maintien de la paix, s'engage à faire preuve de la plus grande vigilance et à faire respecter les règles fixées par l'ONU en matière de lutte contre les violences sexuelles et de défense des droits de l'homme. Le recrutement, la formation du personnel français et son déploiement dans les opérations demeureront régis par un mécanisme national garantissant le respect de ces règles. En ce qui concerne les récentes allégations de violences sexuelles, les dirigeants politiques français sont fermement résolus à faire adopter les sanctions les plus sévères, en sus des mesures judiciaires déjà en place, si ces allégations s'avéraient fondées.

Engagements financiers : La France versera une contribution d'un montant

<i>États Membres</i>	<i>Engagements</i>
	de 50 000 euros au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Dans sa dernière résolution biennale sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes (résolution 69/147), au projet de laquelle la France et les Pays-Bas ont contribué depuis 2006, l'Assemblée générale engage les États à apporter des contributions au Fonds. La France espère que d'autres États feront de même. La contribution susmentionnée viendra compléter la somme de 100 000 euros qu'elle versera à l'appui d'ONU-Femmes en vue de renforcer l'accès des femmes à la justice.
Gabon	Le Gabon a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Gambie	La Gambie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Géorgie	<i>Égalité des sexes</i> : La Géorgie a prévu d'organiser, les 9 et 10 novembre à Tbilissi, une conférence internationale de haut niveau sur les difficultés à surmonter et les potentiels à exploiter en matière d'égalité des sexes dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.
Grèce	<i>Participation</i> : La Grèce est fermement résolue à promouvoir activement, en droit et en pratique, la participation des femmes à la consolidation de la paix et aux efforts de médiation et mène avec les représentants de la société civile un dialogue suivi sur le rôle des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit afin de promouvoir leur intervention à des niveaux de responsabilité élevés dans toutes les initiatives pertinentes.
Guatemala	Le Guatemala a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Honduras	Le Honduras a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Hongrie	<p><i>Maintien de la paix</i> : La Hongrie s'engage à désigner des expertes militaires, des cadres (officières ou administratrices) et des policières qu'elle déploiera dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les missions politiques de sécurité et de défense commune de l'Union européenne.</p> <p><i>Responsabilisation</i> : La Hongrie compte intensifier ses efforts en matière de renforcement de la justice et de responsabilisation, en œuvrant pour que les auteurs de violations flagrantes des droits fondamentaux des femmes et d'autres formes de crimes sexistes soient visés par des sanctions de l'ONU et des sanctions bilatérales.</p> <p><i>Violences sexuelles commises en période de conflit</i> : La Hongrie contribuera aux initiatives internationales de lutte contre la violence sexuelle en période de conflit, en particulier à l'égard des femmes et des filles.</p>

<i>États Membres</i>	<i>Engagements</i>
Inde	L'Inde a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Indonésie	<i>Maintien de la paix</i> : L'Indonésie fournira un contingent de 4 000 soldats, dont des femmes, aux opérations de paix et a mis en place un centre de formation au maintien de la paix qui fera office de pôle national et régional de formation intégrée au maintien de la paix et de centre d'excellence. La problématique homme-femmes est déjà inscrite à ses programmes et manuels de formation des soldats de la paix.
Iran (République islamique d')	La République islamique d'Iran a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Iraq	L'Iraq a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Irlande	<p><i>Crimes sexistes liés aux conflits</i> : L'Irlande a l'intention d'agir en partenariat avec l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice et l'Organisation des Nations Unie. Elle établira un fichier d'expertes juridiques en matière de violence sexuelle et sexiste pour appuyer les enquêtes sur les crimes sexistes liés aux conflits, la poursuite de leurs auteurs et le rétablissement des victimes.</p> <p><i>Plan d'action national</i> : Dans le cadre de l'application de son plan d'action national, l'Irlande s'engage à maintenir une collaboration étroite avec les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales internationales, les milieux universitaires et des experts politiques indépendants.</p> <p><i>Engagements financiers</i> : L'Irlande versera à l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire une contribution d'un montant minimum de 200 000 euros.</p>
Islande	L'Islande a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Israël	Israël a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Italie	L'Italie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Japon	<i>Plan d'action national</i> : Le Japon a mis la dernière main à son plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) en septembre 2015 et s'est fixé 150 objectifs ambitieux, qui feront l'objet d'un suivi régulier. Ce plan a pour caractéristique particulière que le Japon y souligne l'importance d'intégrer la problématique hommes-femmes à toutes les étapes de la réduction des risques et des interventions en cas de catastrophe naturelle.

Violences sexuelles commises en période de conflit : Le Japon renforcera son assistance au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Zainab Bangura.

Groupe des Sept : En 2016, le Japon assumera la présidence du Groupe des Sept et œuvrera énergiquement en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité pendant cette période et au-delà.

Engagements financiers : Cette année, le Japon versera une contribution d'environ 810 millions de dollars aux fins de l'aide aux réfugiés et aux déplacés ressortissants d'Iraq et de République arabe syrienne.

Jordanie

Plan d'action national : La Jordanie est en train de modifier son plan d'action afin de l'harmoniser avec les objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), en tenant compte du contexte régional actuel et notamment de l'afflux constant de réfugiés en provenance de République arabe syrienne.

Droits des femmes et des filles : La Jordanie continuera de renforcer et de garantir la protection et le respect des droits des femmes et des filles dans sa législation et de promouvoir l'autonomisation des femmes afin d'accroître leur participation à la prise de décisions. Elle continuera également de protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence et renforcera les capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000).

Secteur de la sécurité : Eu égard à la coopération internationale, la Jordanie examine les programmes de sécurité dans la perspective de la problématique hommes-femmes, en vue d'élaborer, en collaboration avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), une stratégie visant à accroître le nombre de femmes dans les forces de sécurité.

Kazakhstan

Plan d'action national : Le Kazakhstan procède actuellement à l'élaboration de son plan d'action national.

Lettonie

Plan d'action national : La Lettonie poursuivra la mise au point du cadre politique national qui l'aidera à surmonter les nouveaux obstacles à l'égalité des sexes et continuera de renforcer son cadre juridique en vue de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

Libéria

Loi sur la violence conjugale : Le Libéria veillera à l'adoption du projet de loi sur la violence conjugale qui a été approuvé par le Gouvernement le 15 juin et est actuellement examiné par le Parlement libérien.

Participation : Le Libéria s'engage à veiller à ce que, à la faveur de la révision constitutionnelle en cours, la pleine participation des femmes à la gouvernance et à la gestion des affaires nationales à égalité avec les hommes soit garantie et institutionnalisée.

Justice : Le Libéria s'engage à travailler avec le système judiciaire pour engager la décentralisation de la Cour pénale E dans tous les comtés du pays afin que les victimes de violences sexuelles et sexistes en milieu rural puissent recourir à la justice.

Groupes chargés de la problématique hommes-femmes : Le Libéria s'engage à appliquer la décision qu'il a prise de créer des groupes chargés de la problématique hommes-femmes au sein de chaque ministère et organisme du Gouvernement.

Plan d'action national : Par l'intermédiaire du Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale et en collaboration avec des partenaires, le Libéria procède à un examen de son plan d'action national en vue de mettre au point une stratégie qui permettra de remédier aux problèmes rencontrés dans son exécution.

Engagements financiers : Le Libéria décide d'augmenter la part du budget national consacrée à l'application de la résolution 1325 (2000) dans l'ensemble du pays, le but étant de renforcer les programmes d'autonomisation économique et d'en faire bénéficier les femmes et les filles vivant en milieu rural.

Liechtenstein

Le Liechtenstein a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier. Dans le budget qu'il consacre à la coopération internationale, il a conféré un rang de priorité élevé à la défense des droits fondamentaux des femmes et à leur autonomisation et espère que d'autres pays, en particulier les principaux donateurs, continueront d'adopter la même démarche.

Lituanie

Exploitation et atteintes sexuelles : La Lituanie s'est engagée à réagir fermement aux faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en poursuivant dûment leurs auteurs et s'efforcera d'augmenter la représentation des femmes, aux fonctions civiles comme militaires, dans les opérations de paix.

Responsabilisation : La Lituanie s'est engagée à appuyer les mécanismes nationaux et internationaux d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes et à veiller à ce que les victimes obtiennent le soutien dont elles ont besoin et la réparation du préjudice qu'elles ont subi.

Luxembourg

Engagements financiers : Le Luxembourg restera un partenaire solide et fiable d'ONU-Femmes, dont il est l'un des 20 premiers donateurs. Il maintiendra le montant élevé de la contribution qu'il verse aux budgets des organismes des Nations Unies au titre de la rubrique consacrée à l'intégration de la problématique hommes-femmes. Il a par ailleurs pour objectif stratégique de prendre en compte la situation, les priorités et les besoins des femmes dans son programme d'aide publique au développement, qui s'élève à 1 % du revenu national brut.

Malaisie

Formation des soldats de la paix : Mettant l'accent sur le renforcement des capacités dans les domaines de la protection et de la prévention des

<i>États Membres</i>	<i>Engagements</i>
	<p>conflits, la Malaisie s'engage spécifiquement à continuer, par l'intermédiaire de son Centre national de maintien de la paix, de former les soldats de la paix au renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la protection des civils, la problématique hommes-femmes et la diversité culturelle.</p> <p><i>Engagements financiers</i> : La Malaisie s'efforce actuellement d'offrir la coopération et l'assistance technique appropriées aux femmes des pays en transition ou sortant d'un conflit, dans le cadre du programme malaisien de coopération technique. Ces engagements seront examinés périodiquement et réajustés en conséquence, en fonction des besoins et des impératifs des bénéficiaires et des donateurs.</p>
Maroc	<p>Le Maroc a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.</p>
Mexique	<p><i>Maintien de la paix</i> : Le Mexique s'est engagé à faire des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité un axe fondamental de son retour progressif dans les opérations de maintien de la paix.</p>
Monaco	<p>Monaco a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.</p>
Monténégro	<p>Le Monténégro a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.</p>
Myanmar	<p>Le Myanmar a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.</p>
Népal	<p><i>Plan d'action national</i> : Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Népal s'est engagé à harmoniser son plan d'action national avec le plan de développement général et à mieux l'adapter aux conditions locales pour que la population en profite réellement.</p> <p><i>Accès à la justice et aux services</i> : Le Népal s'engage à faire en sorte que toutes les victimes de violences sexuelles aient accès à la justice ainsi qu'aux indemnités et aux services de soutien.</p> <p><i>Secours et relèvement</i> : Le Népal mettra l'accent sur la problématique hommes-femmes dans ses programmes de secours, de relèvement et de reconstruction afin d'harmoniser les plans d'action nationaux avec les recommandations des différents organes et mécanismes conventionnels sur cette question et d'amener davantage d'hommes et de garçons à s'y intéresser.</p>
Nigéria	<p><i>Participation</i> : Le Nigéria demeure pleinement et fermement engagé à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit. Il fera tout son possible pour accroître la participation des femmes aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité.</p>

États Membres	Engagements
	<p><i>Application</i> : Le Nigéria est résolu à renforcer et appliquer les principes de la résolution 1325 (2000) et, à cet égard, à s'attaquer aux éléments qui ont une incidence négative sur la vie des femmes et des filles.</p>
Norvège	<p><i>Lutte contre l'extrémisme violent</i> : La Norvège contribue au financement de la Global Alliance of Women Countering Extremism and Promoting Peace, Rights and Pluralism (Alliance mondiale des femmes contre l'extrémisme et pour la paix, le respect des droits et le pluralisme).</p> <p><i>Participation</i> : La Norvège s'attache à accroître la participation des femmes aux processus de paix et met actuellement en place un réseau de médiatrices des pays nordiques.</p> <p><i>Engagements financiers</i> : La Norvège continue d'affecter des fonds à la réalisation sur le terrain des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et allouera 10 % des ressources consacrées aux efforts de paix et de réconciliation dans les pays cibles aux actions liées aux dites priorités.</p>
Nouvelle-Zélande	<p><i>Opérations de maintien de la paix</i> : La Nouvelle-Zélande s'emploie à garantir que les femmes occuperont à l'avenir des postes plus élevés dans les opérations de maintien de la paix.</p> <p><i>Plan d'action national</i> : dans son plan d'action national, la Nouvelle-Zélande vise à améliorer la proportion de hautes responsables de sa force de défense et de sa police dans les déploiements internationaux afin d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les opérations de maintien de la paix et les missions d'assistance.</p>
Pakistan	<p><i>Maintien de la paix</i> : Étant un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan continuera de veiller à ce que ses soldats répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles. Il projette également de continuer à rationaliser la formation qu'il dispense en matière de problématique hommes-femmes.</p>
Panama	<p>Le Panama a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.</p>
Paraguay	<p><i>Plan d'action national</i> : Le Paraguay a récemment finalisé son plan d'action national (à paraître en octobre 2015), qui est le fruit de travaux fournis et coordonnés par diverses institutions nationales depuis 2012, notamment les Ministères des femmes, de la défense nationale, de l'intérieur et des affaires étrangères, avec l'aide précieuse et continue d'ONU-Femmes.</p>

États Membres

Engagements

	<p><i>Maintien de la paix</i> : Le Paraguay s'engage à accroître le taux de participation des femmes aux programmes de sensibilisation et de formation aux opérations de paix, grâce à l'action que les institutions concernées mèneront pour promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les contingents des missions de maintien de la paix auxquelles le pays participe.</p>
Pays-Bas	<p><i>Plan d'action national</i> : Les Pays-Bas lanceront leur troisième plan d'action national, fruit d'une concertation unique en son genre entre les pouvoirs publics et plus de 50 organisations de la société civile.</p> <p><i>Engagements financiers</i> : Les Pays-Bas consacreront un budget de 4 millions d'euros par an à la réalisation de leur plan d'action national, en appuyant des organisations de terrain qui s'efforcent de protéger les femmes et de les aider à obtenir des responsabilités politiques dans les situations de conflit. Ils continueront de fournir un appui diplomatique et financier à l'action des femmes syriennes qui s'efforcent de faire entendre leur point de vue sur l'avenir de leur pays dans les instances internationales.</p>
Pérou	<p><i>Maintien de la paix</i> : Le Pérou espère augmenter encore le nombre de femmes qu'il déploie dans les missions de maintien de la paix.</p> <p><i>Application</i> : Le Pérou s'engage à collaborer avec d'autres États pour s'attaquer aux problèmes qui continuent d'entraver la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, l'objectif étant de créer un environnement pacifique dans lequel toutes les femmes sans exception pourraient s'épanouir, à l'abri de toute forme de sévices, en tenant particulièrement compte des situations de violence et de conflit, où elles sont le plus vulnérables.</p>
Philippines	<p>Les Philippines ont affirmé leur adhésion à la résolution mais n'ont pas pris d'engagement particulier.</p>
Pologne	<p><i>Engagements financiers</i> : La Pologne continuera de soutenir l'action de la Cour pénale internationale, en partageant ses connaissances spécialisées et en contribuant financièrement au Fonds au profit des victimes de la Cour. Elle veillera à ce qu'au moins 15 % de l'ensemble de ses contributions futures au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix soient consacrés aux besoins spéciaux des femmes et en particulier à la question de l'égalité des sexes dans les situations d'après conflit.</p>
Portugal	<p><i>Participation</i> : Le Portugal s'engage à promouvoir une participation accrue des femmes aux missions internationales visant au renforcement et au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à l'aide humanitaire et à la gestion des crises.</p> <p><i>Priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité</i> : Le Portugal continuera de promouvoir activement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les principales instances multilatérales auxquelles il est partie, comme l'Organisation des Nations Unies, l'Union</p>

États Membres	Engagements
	<p>européenne, la Communauté des pays de langue portugaise, l'OSCE et l'OTAN.</p> <p><i>Plans d'action nationaux et application</i> : Le Portugal s'engage à faire prendre conscience, dans toutes les instances internationales pertinentes, qu'il importe d'élaborer des plans d'action nationaux aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000) et s'engage à fournir les données nécessaires aux indicateurs de l'ONU permettant de suivre l'application de la résolution.</p> <p><i>Formation sur les violences sexuelles et sexistes</i> : Le Portugal s'engage à exécuter des programmes de formation sur l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment la violence sexuelle, la violence sexiste et la traite des êtres humains, à l'intention du personnel de l'appareil judiciaire national et des membres des forces armées et des services de sécurité affectés à des missions internationales de maintien de la paix.</p> <p><i>Développement et société civile</i> : Le Portugal s'engage à insérer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans ses programmes d'aide publique au développement et à continuer de collaborer avec les organisations de la société civile sur ces questions.</p>
Qatar	Le Qatar a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
République dominicaine	<p><i>Égalité des sexes</i> : Tous les plans et projets envisagés dans le cadre de la stratégie nationale de développement jusqu'à 2030 prendront l'égalité des sexes en compte.</p> <p><i>Engagements financiers</i> : La République dominicaine a adopté un programme visant à garantir qu'à compter de 2016, toutes les institutions publiques affecteront des ressources de leur budget à l'égalité des sexes et à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes.</p>
République tchèque	La République tchèque a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
République-Unie de Tanzanie	<p><i>Droits de la femme et violences faites aux femmes</i> : La République-Unie de Tanzanie prévoit d'adapter tous les traités relatifs aux droits de la femme à l'ensemble de sa législation nationale et d'élaborer une loi autonome sur la violence à l'égard des femmes.</p> <p><i>Plan d'action national</i> : La République-Unie de Tanzanie encouragera et financera l'application durable des plans d'action des autorités locales et nationales visant à mettre fin à la violence envers les femmes et les enfants et à garantir une protection uniforme à tous les niveaux.</p>

États Membres

Engagements

Représentation des femmes : La République-Unie de Tanzanie s'assurera que le principe de parité des sexes, à savoir la représentation à égalité des femmes et des hommes, soit respecté à tous les postes de décision importants. Le gouvernement continuera d'appliquer la résolution 1325 (2000) avec le plus grand zèle.

Roumanie

La Roumanie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.

**Royaume-Uni
de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord**

Consolidation de la paix et participation : Le Royaume-Uni encouragera et soutiendra politiquement et financièrement la participation active des femmes aux débats sur la consolidation de la paix. Il mènera une action d'appui aux plus hauts niveaux, notamment grâce à des campagnes de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, pour que les femmes soient représentées dans les processus de paix au sens large, dans les négociations et dans les efforts menés pour l'édification des institutions publiques. Au niveau local, il aidera les femmes à renforcer leur capacité à participer efficacement.

Secteur de la sécurité : Le Royaume-Uni fera en sorte que toutes les futures doctrines militaires concernées tiennent compte des disparités entre les sexes. D'ici à novembre 2016, tous les soldats britanniques envoyés en mission à l'étranger auront reçu une formation sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur la prévention des violences sexuelles.

Évaluations des conflits : Le Royaume-Uni fera également en sorte que d'ici à septembre 2016, tous ses mécanismes d'alerte précoce et ses dispositifs conjoints d'analyse des conflits et d'évaluation tiennent pleinement compte des disparités entre les sexes.

Violences sexuelles commises en période de conflit : Le Royaume-Uni donnera une nouvelle impulsion à l'initiative de prévention des violences sexuelles commises en période de conflit, en luttant contre l'impunité des auteurs de crimes de violence sexuelle et en garantissant la mise en place généralisée du protocole international pour l'établissement des faits et des responsabilités en cas de violences sexuelles commises en période de conflit.

Protection : Le Royaume-Uni encouragera l'intensification du soutien apporté aux victimes, y compris aux hommes et aux enfants, et collaborera avec d'autres gouvernements pour rendre les interventions multilatérales plus efficaces. Il s'emploiera à promouvoir l'établissement d'un plan d'action pour la protection des femmes et des filles dans les situations d'urgence et veillera à ce que le Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 débouche sur une amélioration de leur condition.

Plan d'action national : Le Royaume-Uni continuera d'aider, notamment sur le plan technique, des gouvernements tiers à élaborer et mettre en œuvre leur plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) ainsi qu'à en mesurer l'efficacité, et épaulera l'Afghanistan et l'Iraq dans l'application du leur.

Lutte contre l'extrémisme violent : Le Royaume-Uni s'assurera que les actions qu'il mène à l'étranger pour lutter contre l'extrémisme violent comprennent des interventions réalisées en amont et ciblant expressément les femmes. Ces dernières seront au cœur de l'exécution des programmes de prévention contre l'extrémisme, tant au niveau national que local.

Engagements financiers : Le Royaume-Uni versera une contribution de 1 million de dollars au titre du financement initial de l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, afin d'aider à remédier au manque de fonds internationaux nécessaires à l'application de la résolution. Il accordera également des crédits supplémentaires de plus de 800 000 dollars par an, pendant deux ans, au financement des nouveaux projets de recherche du Centre for Women, Peace and Security de la London School of Economics, portant ainsi à plus de 3 millions de dollars le total des subventions octroyées au Centre par l'État britannique.

Russie	La Russie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Sénégal	Le Sénégal a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Serbie	La Serbie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Slovaquie	La Slovaquie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Slovénie	<i>Priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité</i> : La Slovénie continuera de promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans ses activités auprès des organisations internationales et régionales et de renforcer leur cohésion. Elle continuera de soulever cette question devant le Conseil des droits de l'homme, en particulier lorsqu'il traite de la situation des différents pays et dans le cadre de l'examen périodique universel. Elle défendra le rôle des femmes dans le programme pour la paix et la sécurité internationales et redoublera d'efforts en faveur de leur protection dans les situations de conflit.

Secteur de la sécurité et développement international : La Slovénie continuera d'accorder une attention particulière à la formation et à l'éducation sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans l'armée, la police et l'appareil judiciaire. Elle prévoit d'élaborer, en 2016, une stratégie pour l'égalité des sexes dans la coopération internationale au service du développement, qui prendra également en compte les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Engagements financiers : La Slovénie continuera de soutenir financièrement des projets pertinents menés par les organisations non gouvernementales du pays.

Sri Lanka

Le Sri Lanka a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.

Suède

Droits de la femme et représentation : La Suède s'engage à renforcer le respect des droits fondamentaux des femmes, à améliorer leur accès aux ressources et à accroître leur représentation en temps de guerre comme en temps de paix. Elle travaille également à la mise en place d'un réseau de femmes médiatrices de paix.

Plan d'action national : La Suède a récemment revu son plan d'action national et inscrira la participation des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité parmi ses premières priorités. Elle s'efforcera également d'accroître son soutien aux organisations féminines et d'apporter son concours aux organisations qui s'attèlent à promouvoir l'égalité des sexes auprès des hommes et des garçons.

Violences sexuelles commises en période de conflit : En tant qu'important donateur de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, la Suède cherchera de nouveaux moyens d'intensifier le soutien apporté aux victimes et aux survivants de violence sexuelle. Pour ce faire, elle continuera de coopérer avec les parties prenantes concernées, telles que le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, afin de renforcer les capacités des pays en matière d'enquête et de poursuites judiciaires dans les affaires de crimes sexuels et sexistes.

Renforcement des compétences relatives à la problématique hommes-femmes : La Suède s'est engagée à appuyer le renforcement des compétences relatives à la problématique hommes-femmes et à l'application du principe de responsabilité aux niveaux stratégique, tactique et opérationnel, et continuera de dispenser des formations sur l'application de la résolution 1325 (2000) et sur la problématique hommes-femmes aux membres du personnel des missions de maintien de la paix avant leur déploiement, ainsi que de détacher des conseillers pour la problématique hommes-femmes auprès des institutions et des missions internationales.

Engagements financiers : La Suède s'est engagée à allouer 1 % de son revenu national brut à la coopération au service du développement. L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la défense de leurs

<i>États Membres</i>	<i>Engagements</i>
	<p>droits resteront des priorités absolues de ses programmes de coopération au service du développement et d'aide humanitaire. Par ailleurs, elle demeure engagée à faire en sorte qu'ONU-Femmes soit solide et doté de ressources suffisantes.</p> <p>Suisse</p> <p><i>Participation</i> : La Suisse appuie les réseaux féminins à tous les niveaux et continuera de le faire, en particulier dans le cadre des processus de paix au Myanmar, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.</p> <p><i>Violence sexuelle et sexiste</i> : La lutte contre toutes les formes de violence sexuelle restera inscrite au rang des priorités de la Suisse durant les années à venir. Celle-ci renforcera son engagement dans ce sens au moyen d'activités humanitaires et de développement et de l'appui à des programmes visant à promouvoir la paix et à faire la lumière sur les faits passés. Elle maintiendra également son soutien à l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice d'ONU-Femmes, basée à Genève, dont l'objectif est de permettre l'ouverture rapide d'enquêtes approfondies en cas d'accusations de violence sexuelle.</p> <p><i>Mécanismes relatifs aux droits de l'homme</i> : La Suisse contribuera au renforcement du rôle que jouent les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, en particulier les organes de surveillance de l'application des traités, afin que les obligations relatives aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité soient respectées de façon plus responsable.</p> <p><i>Lutte contre l'extrémisme violent</i> : La Suisse soutiendra activement le plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent, qui sera présenté début 2016. Elle versera une contribution de quatre millions de dollars, échelonnée sur les quatre prochaines années, au Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, dont une des fonctions les plus importantes sera de renforcer le rôle des femmes.</p> <p><i>Engagements financiers</i> : En septembre 2015, le Gouvernement suisse a décidé de verser à l'appui d'ONU-Femmes une contribution, étalée sur les trois prochaines années, d'un montant d'environ 50 millions de dollars. Malgré une situation budgétaire difficile, le Gouvernement a ainsi augmenté sa contribution financière de 25 %, ce qui atteste de l'importance que la Suisse accorde à la question.</p>
Tchad	Le Tchad a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Thaïlande	<i>Plan d'action national</i> : Des organismes publics ont entrepris la tâche rigoureuse d'établir un plan d'action national concernant les femmes et la paix et la sécurité. Une version préliminaire de ce plan est actuellement à l'examen dans le cadre d'audiences publiques.
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.

<i>États Membres</i>	<i>Engagements</i>
Tunisie	La Tunisie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Turquie	La Turquie a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Ukraine	L'Ukraine a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Uruguay	<p><i>Application</i> : L'Uruguay continuera de contribuer à la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et intensifiera ses efforts en ce sens. Il maintiendra un taux d'effectifs féminins supérieur à la moyenne dans les missions de maintien de la paix.</p> <p><i>Secteur de la sécurité et exploitation et atteintes sexuelles</i> : L'Uruguay maintiendra la formation obligatoire avant déploiement à l'intention des soldats mobilisés pour prévenir et combattre la violence, l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il s'engage à appliquer rigoureusement la politique de tolérance zéro en cas de conduite répréhensible, en particulier concernant les affaires d'exploitation et d'agressions sexuelles.</p>
Venezuela (République bolivarienne du)	Le Venezuela a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Viet Nam	Le Viet Nam a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
<i>État observateur</i>	
Saint-Siège	Le Saint-Siège a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
<i>Organisations régionales</i>	
Ligue des États arabes	La Ligue arabe a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Organisation des États américains	<i>Les femmes et la paix et la sécurité</i> : L'Organisation des États américains s'engage à mener des campagnes de sensibilisation à l'importance de la résolution 1325 (2000) et d'autres résolutions concernant les femmes et la paix et la sécurité, en particulier celles qui traitent des violences sexuelles commises en temps de crise ou de conflit.
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	<i>Participation</i> : L'OTAN s'engage à : partager avec ses alliés et partenaires ses meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience, en ce qui concerne l'amélioration de la représentation des femmes à des postes de direction dans ses propres structures; accélérer ce processus à son siège, en créant un réseau professionnel de femmes et un programme de mentorat; encourager vivement ses alliés à présenter des candidatures féminines à des postes de responsabilité de haut niveau; renforcer les partenariats pour l'égalité des sexes avec d'autres organisations

<i>États Membres</i>	<i>Engagements</i>
	internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'OSCE, l'Union européenne et l'Union africaine.
	<i>Engagements financiers</i> : L'OTAN s'engage à financer des travaux de recherche sur la problématique hommes-femmes afin de déterminer les moteurs de la radicalisation et de l'extrémisme violent et d'y apporter des réponses ciblées et fondées sur des faits, notamment en donnant aux femmes les moyens de protéger leur entourage.
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	L'OSCE a affirmé son adhésion à la résolution mais n'a pas pris d'engagement particulier.
Union africaine	<i>Renforcement des capacités et représentation</i> : Dans le cadre de ses récents efforts en matière de renforcement des capacités, l'Union africaine a entrepris d'augmenter la représentation des femmes en les formant à la médiation de paix, à l'observation électorale et au conseil en matière de problématique hommes-femmes afin qu'elles puissent occuper des fonctions dans ces domaines. <i>Organisations de femmes et de la société civile</i> : Grâce à des partenariats avec des organisations de la société civile et des groupes féminins, l'Union africaine tentera d'améliorer l'application du principe de responsabilité et de réaliser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité pour parvenir à la paix et la prospérité en Afrique, grâce notamment au plan d'action intitulé « Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ».
Union européenne	<i>Droits des femmes et participation</i> : L'Union européenne veillera à ce que la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes et leur participation à la société en tant qu'agents actifs de changement, de paix et de développement demeurent au cœur de ses priorités. <i>Prévention et règlement des conflits</i> : L'Union européenne améliorera l'efficacité des activités de règlement des conflits et de maintien de la paix, tout en protégeant les femmes qui se trouvent en situation de conflit et en évitant qu'elles ne deviennent des auteurs ou victimes de crimes. Elle incorporera intégralement la problématique hommes-femmes à ses activités de consolidation de la paix et d'analyse et de règlement de conflits. <i>Participation des femmes et société civile</i> : L'Union européenne maintiendra un dialogue approfondi avec les représentants de la société civile et appuiera activement toute forme de coopération avec eux s'agissant des femmes en situation de conflit ou d'après conflit. Elle s'emploiera également à donner aux femmes les moyens de participer aux initiatives de consolidation de la paix et de prendre des responsabilités à cet égard.

Défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes : L'Union européenne prêtera une attention particulière à la protection des défenseuses des droits de l'homme et défenseurs des droits des femmes, en particulier en période de conflit.

Responsabilisation : L'Union européenne s'engage à améliorer ses méthodes de mesure de l'impact de toutes ses actions, afin de mieux assumer ses responsabilités. À cet égard, elle ajustera ses indicateurs afin qu'ils portent sur la mise en œuvre globale des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) et permettent ainsi de mieux mesurer l'impact des mesures qu'elle prend à cet effet.

Violences sexuelles commises en période de conflit : L'Union européenne continuera d'apporter son concours aux travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Bangura, et à tous les travaux visant une démarche intégrée de prévention et de répression des actes de violence sexuelle, ainsi qu'à toutes les mesures visant à assurer l'accès des victimes à la justice, aux réparations et à d'autres services. Elle s'engage également à soutenir de tout son poids la Convention d'Istanbul pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, par des mesures de prévention et de protection et des poursuites judiciaires.

Engagements financiers : L'Union européenne s'engage à consacrer des fonds considérables à la prise en compte de la problématique hommes-femmes et à affecter des crédits à des mesures spéciales à ce titre dans tous ses instruments financiers, ainsi qu'à allouer des ressources de plus de 100 millions d'euros, au cours des sept prochaines années, à des projets en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.